

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire sur le Plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 5 novembre 2018 à 20 h 40 dans la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Dominique Labbé et Murielle Lemelin sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Présentation du Plan d'immobilisations 2019-2020-2021 ;
3. Adoption du Plan d'immobilisations 2019-2020-2021 ;
4. Période de questions ;
  - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
5. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*018-114*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Murielle Lemelin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 2 Présentation du Plan d'immobilisations 2019-2020-2021**

**Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2019-2020-2021)**

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2019-2020-2021 que je dépose aujourd'hui le 5 novembre 2018 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets selon ; l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

*018-115*

### Item 3 **Adoption du Plan d'immobilisations 2019-2020-2021**

**Attendu que** l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

**Attendu que** les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** le Plan d'immobilisations 2019-2020-2021 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019 – 2020-2021

Projet	Année	Évaluation coût	Subvention taxe d'aide	Subvention FDT	Autre subvention	Contribution voisine	Fonds de roulement Municipalité	Budget courant Municipalité
<b>Publique Familles/Autres</b>								
Réfection de la patinoire et ajout d'une surface de deck hockey	2020	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Cours de secourisme	2019	3 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
<b>Séion</b>								
Aménagement façade chemin Royal	2019	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$
Installation de structures (mesures d'urgence)	2019	10 000,00 \$	- \$	7 000,00 \$	- \$	- \$	3 000,00 \$	- \$
Peinture façade chemin Royal	2020	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
<b>Vaux</b>								
Sécuriser accès chemin du Quai (incluant achat de terrain)	2020	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Aménagement trottoirs secteur village	2021	75 000,00 \$	60 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	15 000,00 \$	- \$
Réfection de la Montée Guizard	2021	150 000,00 \$	120 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	30 000,00 \$	- \$
Régularisation des titres route d'Argenteau	2019	40 000,00 \$	- \$	- \$	35 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$
<b>Parc de la Tour</b>								
Tables et bancs	2019	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$
Séjour	2019	1 000,00 \$	- \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
<b>Parc du Séion</b>								
Caméras et accès Wi-Fi	2019	3 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 500,00 \$
<b>Urbanisme et environnement</b>								
Plan intervention protection des berges	2019	40 000,00 \$	- \$	28 000,00 \$	- \$	- \$	12 000,00 \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>								
Aménagement Cabane extrémité route d'Argenteau	2021	30 000,00 \$	24 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	6 000,00 \$	- \$
Construction d'un nouveau point d'eau aux limites Secteur-Famille et Saint-François. Projet global de 20 000 \$ assumé également entre les municipalités	2021	10 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$	- \$
<b>Total</b>		<b>571 500,00 \$</b>	<b>372 000,00 \$</b>	<b>37 000,00 \$</b>	<b>41 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>108 000,00 \$</b>	<b>13 500,00 \$</b>

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

#### Item 4 Période de questions

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 50 pour une durée de 5 minutes

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

10 personnes étaient présentes à la séance.

018-116

#### Item 5 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 50 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.